

N° 2023-198

OBJET :

HSRE – Convention avec le CD74
pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 décembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et CETTOUR-CAVÉ Lætitia ;

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIRON Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :26
pour :26
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par MUFFAT Sophie à COTTET Sophie,
- par MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le Département de Haute-Savoie a choisi de poursuivre le dispositif Haute-Savoie Rénovation Énergétique (HSRE) en 2024 dans l'attente des nouvelles règles d'organisation qui seront mises en place par l'État en 2025. L'organisation proposée est la suivante :

- le Département continue d'assurer le service, les EPCI n'ont pas besoin de prévoir un marché,
- le standard téléphonique, les permanences et l'accompagnement des ménages perdurent avec le même principe de partage : le Département avance les frais et perçoit les subventions de l'État puis demande aux EPCI 50 % du reste à charge territorialisé,
- au-delà d'un certain seuil et pour certaines prestations, l'EPCI devra assumer le surcoût (moins les subventions Anah générées),
- pour les permanences, la CCHC bénéficiera de 2 permanences par mois (en tant que territoire de moins de 30 000 habitants),
- la communication sera entièrement à charge du Département.

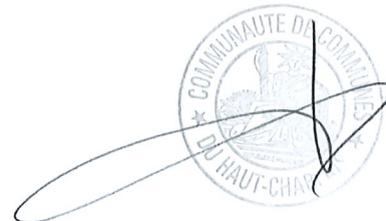
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de conventionner à nouveau avec le Département de la Haute-Savoie pour la poursuite du dispositif HSRE en 2024,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :